



Bourgeoisie de St-Jean

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la salle bourgeoisiale de St-Jean le samedi 2 mai 2026

La salle bourgeoisiale est ouverte à 10h00, conformément à l'ordre du jour ci-après. Cet ordre du jour a été envoyé par courrier postal à l'ensemble des Bourgeois actifs.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée

Guillaume Massy ouvre l'Assemblée à 10h40 et présente la situation. Antoine Vianin a fait une estimation des travaux nécessaires et nous avons demandé à la banque Raiffeisen une proposition de financement. Guillaume demande si tout le monde a signé la liste des présences et transmis les procurations.

2. Présentation des objets avec visite virtuelle

La visite virtuelle est faite par Fabian Solioz et commentée par Guillaume qui présente les diverses pièces des deux appartements.

3. Estimation des travaux nécessaires

Guillaume passe en revue les coûts des travaux par appartement et détaille les travaux à réaliser.

TERRAIN parcelle 3405 en copropriété	CHF	0.00
TERRAIN parcelle 2882 propriété Hoirie Zengaffinen	CHF	0.00
TRAVAUX PREPARATOIRES, triages, évacuations, rangement	CHF	7'000.00
BATIMENT, rénovation-transformation des 2 logements	CHF	432'000.00
AMENAGEMENT EXTERIEURS, entretien et place de parc	CHF	18'000.00
FRAIS SECONDAIRES	CHF	23'000.00
AMEUBLEMENT (partiel existant/autre par locataires)	CHF	0.00
TOTAL	CHF	480'000.00



Bourgeoisie de St-Jean

4. Budget de financement

Carine Michelet-Clivaz prend la parole. Elle mentionne que l'apport de fonds propres est de 25% et qu'un rendement annuel sur les locations de CHF 48'000.00 est requis pour obtenir le prêt de la banque.

Trois propositions sont soumises à l'Assemblée :

- achat appartements et rénovations (CHF 900'000.00)
- achat appartement sans engagement de travaux (CHF 420'000.00)
- renoncer à l'acquisition des appartements

5. Discussion ouverte sur l'éventuelle acquisition

Diverses solutions sont débattues :

- soit un financement des Bourgeois sous forme de dons
- soit une participation des Bourgeois sous forme de prêts

Carine précise que les prêts ne pourront pas être directement remboursés par la Bourgeoisie car la banque ne les prendrait pas en compte comme fonds propres. Mais un retour sur investissement sous forme d'intérêt est toutefois envisageable.

6. Décision de l'Assemblée

L'Assemblée a décidé de ne pas solliciter le financement participatif des Bourgeois car trop compliqué et le délai pour les versements est trop court dans le temps.

Au vu des divers éléments mentionnés au préalable, le comité propose de refuser l'achat des biens.

L'Assemblée décide par 5 non et 88 oui d'abandonner l'acquisition des appartements.

Le Conseil donnera réponse à l'Étude du Ritz que la Bourgeoisie renoncera à faire valoir son droit de préemption.

Président

Guillaume Massy

Vice-Présidente

Carine Michelet-Clivaz

Secrétaire

Fabian Solioz